

Québec : Politique nationale de la ruralité 2014-2024

En bref :

- Met l'accent sur la vitalité des communautés, dont l'objectif est le bien-être individuel et collectif, comme indicateur du développement;
- Décentralise auprès d'instances régionales la mise en œuvre des actions et projets de développement tout en établissant certaines orientations provinciales (fait la promotion d'une approche intersectorielle et cible les domaines d'interventions des *pactes plus* et des *laboratoires ruraux* au niveau provincial);
- Transfère la gestion de l'enveloppe budgétaire du développement rural au niveau régional
- Mise sur l'innovation liées à l'économie rurale
- Vise une approche territorialisée au développement rural

Définition proposée de la vitalité :

Capacité et habileté d'une communauté à régler collectivement des problèmes et qui, pour y parvenir, se caractérise par la présence et la mobilisation de relations fortes, actives et inclusives entre individus, groupes d'intérêt, acteurs économiques locaux (privés, publics), organisations de la société civile (OBNL, etc.) et institutions (gouvernance territoriale, enseignement, etc.) dans le but de promouvoir et améliorer le bien-être individuel et collectif (Jean, 2014).

Principes directeurs :

1. S'appuyer sur les avancées des politiques précédentes (Structures mises en place : pacte ruraux, agents de développement ruraux, Centre locaux de développement de la MRC créé en 1998/modifié 2004)
2. Miser sur une plus grande décentralisation
3. Promouvoir l'approche intersectorielle, la multifonctionnalité du développement et les initiatives de complémentarité entre les milieux urbains et ruraux
4. Maintenir la souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale dans les choix de mise en œuvre
5. Encourager la participation citoyenne
6. Préconiser une approche solidaire et équitable sur le plan territorial

Mesures :

Le gouvernement réserve donc pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 une somme de 470 millions de dollars pour une période de 10 ans :

- la mise en place de l'approche intersectorielle à l'échelle de chaque MRC pour plus de synergie et de cohérence entre les partenaires des milieux;
- 340 millions de dollars sur 10 ans pour le renouvellement des pactes ruraux avec les MRC et territoires équivalents en milieu rural;

- 63,5 millions de dollars sur 10 ans pour des « pactes plus » affectés à la mise en œuvre, à l'échelle de chaque MRC en territoire rural, de projets nouveaux et structurants qui s'inscrivent dans la foulée d'expériences positives menées par les laboratoires ruraux et les groupes de travail de la précédente politique;
- 49 millions de dollars pour le renforcement du réseau des agents de développement rural dont le nombre passera de 136 à quelque 155, qui comprendra une brigade particulière d'agents de développement affectés aux milieux à revitaliser;
- 8,5 millions de dollars pour assurer le financement de Solidarité rurale du Québec à titre d'instance-conseil en matière de ruralité et des activités de formation des agents de développement rural pour la durée de la Politique;
- 7,2 millions pour des outils mis à la disposition des milieux :
 - une nouvelle plateforme numérique d'échanges,
 - le développement et le transfert de connaissances,
 - un outil remis à chaque communauté pour mesurer sa vitalité sociale et agir pour la stimuler

Structure organisationnelle:

Municipalités Régionales de Comté (MRC) – instance de prise de décisions sur un territoire regroupant des municipalités

Agents de développement locaux – Rôle d'animer, de mobiliser et de fournir une aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC; appuie les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets

Réseau d'agents de développement au cœur de la ruralité (RADAR) – Réseau en ligne qui agit comme communauté de pratique et espace d'échange, d'information et d'enrichissement pour les agents de développement locaux

Solidarité rurale du Québec – instance-conseil provinciale sur les questions de ruralité et coordonnateur du réseau RADAR et de la formation des agents de développement locaux

Outils et instruments :

Pactes ruraux : Plan de travail, élaboré par la MRC à partir d'un diagnostic du territoire, incluant des priorités et des initiatives pour soutenir les actions de développement des communautés et appuyer les opérations menant à la réalisation de projets; soutenu par une enveloppe budgétaire provinciale

Pacte plus : Projets nécessitant une réflexion stratégique et un investissement à plus long terme, dont les thèmes sont ciblés par le provincial

Laboratoires ruraux : Projets pilotes permettant de stimuler l'innovation et la recherche par l'entremise d'expériences approfondies de développement dans des champs d'activité peu étudiés et représentant des voies d'avenir pour les collectivités rurales

Groupes de travail provinciaux: Explorer des avenues prometteuses pour les milieux ruraux afin d'alimenter les MRC ainsi que le renouvellement de la politique nationale de la ruralité

Plateforme numérique d'échange et de transfert de connaissance: lieu de partage des connaissances et création de réseaux afin de stimuler l'innovation

Outil de la mesure de la vitalité des communautés : questionnaire auto-administré par les MRC pour évaluer et agir pour stimuler la vitalité d'une communauté à partir d'une variété d'indicateurs

Sources :

Gouvernement du Québec, Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) (2013). *Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Une approche intersectorielle pour agir ensemble au sein de la MRC!*, (en ligne, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/politique-nationale-de-la-ruralite/pnr-2014-2024/>, consulté le 13 août 2014).

JEAN, Bruno (2014). « Construire un instrument de mesure de la vitalité des communautés rurales : une expérience québécoise », Colloque *Fronts et frontières des sciences du territoire*, 27-28 mars 2014, Paris, (en ligne : <http://cist2014.sciencesconf.org/26573/document>, consulté le 13 août 2014).